



VENDEUR EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par **HIRAM78**, le **18/02/2011** à **14:08**

Bonjour,

Plus d'un mois après la signature du compromis de vente pour l'acquisition d'une maison, le notaire m'informe que le vendeur est en procédure de liquidation judiciaire depuis 2 ans. Or ce dernier ne l'a pas déclaré au moment de la signature bien que cette disposition figure au § "Déclarations générales" de l'acte, stipulant en outre que "le Vendeur déclare qu'à sa connaissance, le bien est libre de tout obstacle légal, contractuel ou administratif".

La vente étant donc soumise à la décision d'un juge-commissaire, la date de signature va s'en trouver reportée, avec les désagréments en cascade consécutifs pour moi-même ainsi que pour l'acheteur de ma maison, etc...

Quel est mon recours pour obtenir l'indemnisation de ce préjudice ?

Merci,

Cordiales SLTS.